



26/2020

Rabat, le 30 JAN. 2020

A

Monsieur le Président de la Commission Spéciale sur le Modèle de Développement

Monsieur le Président,

Porté par l'ambition d'un Maroc plus égalitaire, le discours royal prononcé à l'occasion du 66^{ème} anniversaire de la révolution du Roi et du Peuple a permis de tracer les perspectives d'une mise en œuvre optimale d'un futur modèle de développement que le Souverain veut porteur de remèdes aux problématiques clés qui empêchent notre pays d'aborder, avec confiance et assurance, la voie du « Maroc souhaitable » telle que définie dans le RDH 50.

Aussi, au regard des importantes missions de réajustement, d'anticipation et de prospective confiées à la Commission spéciale sur le modèle de développement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'Observatoire National de Développement Humain a développé une expertise reconnue en matière d'analyse et d'évaluation des politiques publiques, donnant lieu à la programmation d'un grand nombre d'études à même d'alimenter la réflexion de votre commission.

Dans ce cadre, l'ONDH a identifié trois axes principaux, chacun se caractérisant par sa forte incidence sur la dynamique et la trajectoire du développement du pays, en l'occurrence :

- La place de la variable démographique dans le futur modèle de développement ;
- Les inégalités sociales et les disparités territoriales ;
- Les dysfonctionnements des politiques sociales.

1. La place de la variable démographique dans le futur modèle de développement

L'examen des interactions entre la démographie, l'économie et le social a suscité un intérêt particulier pour l'ONDH, compte tenu du contexte d'achèvement de la transition démographique dans lequel s'inscrit le Maroc. Aussi, l'étude relative au dividende démographique a permis, pour la première fois au Maroc, de l'évaluer sur la base de la mesure de la production, de la consommation et de l'épargne de chaque âge. Cette étude

a apporté un éclairage pertinent sur les effets du dividende démographique sur la création des richesses, tout en soulignant que leur concrétisation à terme suppose d'importants investissements dans la jeunesse, en particulier la santé, l'éducation et la création d'emplois, à même d'induire un deuxième dividende démographique plus important que le premier.

En conséquence de cette première transition démographique, la structure par âge de la population marocaine vieillit. A cet égard, la situation des personnes âgées a fait l'objet d'une étude au regard des défis économiques et sociaux qu'elle peut induire. Cependant, ses conséquences peuvent être infléchies : relever le défi du vieillissement constitue une excellente opportunité pour créer de la solidarité entre les générations, à condition de mobiliser le capital humain de demain.

Dans ce contexte, l'ONDH a réalisé deux études, l'une sur la situation de l'enfance et l'autre, sur les jeunes. La première a permis d'apporter des réponses appropriées aux défis qui guettent nos enfants et adolescents et de poser les jalons d'une politique cohérente, respectueuse de leurs droits fondamentaux et tournée vers l'avenir. Quant à la deuxième, sa pertinence tient à l'importance des dividendes démographiques et sociaux qui peuvent être attendus d'une meilleure intégration socio-économique de millions de jeunes femmes et hommes pendant leur transition vers la vie active, et donc l'âge adulte. En effet, le constat actuel est sans appel avec près de 31% des jeunes âgés de 15 à 24 ans qui ne sont ni en emploi, ni en éducation et ni en formation (NEET), un taux de chômage nettement supérieur à ceux d'autres catégories d'âge et un faible capital éducatif en comparaison avec les jeunes d'autres régions. Cette situation appelle la mise en place urgente d'une stratégie intégrée destinée à faire de la jeunesse un levier de création de richesse et le moteur du développement futur du Maroc.

2. Les inégalités sociales et les disparités territoriales

Le Maroc a fait des progrès remarquables en termes de réduction de la pauvreté au cours de ces dernières années. Néanmoins, le sentiment de pauvreté reste important, nourrissant l'inquiétude, parfois la colère, devant une situation qui apparaissait à un grand nombre de nos concitoyens de plus en plus injuste.

Ainsi, en choisissant les inégalités comme thème du premier rapport national sur le développement humain, l'ONDH s'est attaché à dresser un état des lieux au plus près de la réalité sociale du pays, permettant ainsi de mieux comprendre pourquoi la perdurance de ces inégalités et la situation prospective que laissent entrevoir leurs projections légitiment, par-delà les efforts fournis, la remise en question du modèle de développement actuel.

L'ONDH ne s'est pas arrêté au constat. Il a aussi montré, à travers des éclairages spécifiques, que les inégalités de chances, bien plus que les inégalités matérielles, constituent une réelle entrave au développement économique du pays et à sa cohésion sociale, et qu'elles affectent en particulier les femmes et les jeunes filles, surtout celles ayant des origines sociales et territoriales défavorables. Il a également proposé des pistes en matière de politiques publiques afin de progresser vers davantage de justice sociale.

En outre, les travaux de l'ONDH relatifs à l'inclusion sociale ont montré que les inégalités de chances freinent davantage le monde rural et des périphéries urbaines. Il appelle donc la mobilisation de moyens spécifiques et une action différenciée. A ce titre, une démarche de convergence territoriale favorisant les synergies entre les différents intervenants dans les domaines de la santé et de l'éducation, peut jouer un rôle significatif dans la lutte contre les inégalités, comme le font apparaître les récents travaux d'évaluation de l'INDH effectués par l'ONDH.

Il en est de même de la mise en œuvre d'approches contractuelles et partenariales, ainsi que de stratégies de ciblage des zones et des catégories les moins favorisées. Or, sur ce dernier point, à la faveur des outils de la cartographie du développement communal multidimensionnel élaborés par l'ONDH, il apparaît que lesdites stratégies sont entachées de biais d'inclusion et d'exclusion, ce qui d'une part, contribue à la reproduction et au renforcement des inégalités territoriales, et d'autre part, à une mauvaise allocation des ressources publiques.

3. Les politiques sociales : quels enseignements ?

Malgré l'investissement considérable réalisé par l'Etat en matière de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité économique, l'efficacité des programmes mis en place peine à être démontrée.

Ainsi, dans les deux dimensions clés du développement humain, en l'occurrence la santé et l'éducation, les évaluations réalisées par l'ONDH montrent que les programmes RAMED et d'appui social à la scolarisation peinent à atteindre les objectifs qui leur ont été assignés, mais surtout qu'ils sont les révélateurs d'une véritable crise de défiance à l'égard des services sociaux dans notre pays. C'est ainsi que la généralisation du RAMED a mis sous tension l'organisation de la filière de soins, ce qui n'est pas sans affecté les inégalités sociales de santé. Aussi, compte tenu de l'organisation de la filière de soins retenus dans le cadre du RAMED, l'ONDH a proposé l'adoption d'approches innovantes, invitant notamment à l'amélioration des prestations offertes par les établissements de soins de santé primaire.

De même, l'évaluation des prestations des services éducatifs a été l'occasion de mettre en lumière les défaillances propres d'un système scolaire national, confronté à la faiblesse de ses performances en termes d'apprentissages. Mais cette évaluation a aussi montré les conséquences néfastes de la dualité existante entre les secteurs éducatifs public et privé : celle-ci consacre en effet fortement les inégalités des chances éducatives et, partant, les trajectoires et les niveaux de vie de nombre d'enfants.

Quant à l'évaluation de l'INDH, ses résultats ont révélé qu'en dépit des investissements consentis, l'Initiative n'a pas permis de faire progresser l'indice de développement humain du Maroc, faute d'un déploiement de ces actions sur les secteurs de l'éducation et de la santé. La programmation de l'INDH pour les années ultérieures, davantage axée sur le développement du capital humain et la promotion des générations montantes,

s'avère pertinente à cet égard pour en faire un animateur et un catalyseur de développement à l'échelon des territoires.

Enfin, l'ONDH considère que cette réflexion sur le futur modèle de développement du Royaume est l'occasion d'améliorer la pratique de l'évaluation des politiques publiques. Désormais consacrée par la Constitution, l'évaluation des politiques publiques pose des questions méthodologiques complexes, exigeant la mise en place de bases de données pertinentes et fiables. Sur ce volet, un examen exhaustif du système statistique national mené par l'ONDH montre que ce dernier est en déphasage avec les ambitions de la régionalisation avancée, mais qu'il ne permet pas de couvrir avec finesse les ODD. En la matière, le besoin de production de nouvelles données doit être renforcé, notamment pour assurer la production d'analyses longitudinales permettant de mieux comprendre les processus en cause et d'examiner l'efficacité des politiques publiques sur le long terme. C'est l'objet même de l'enquête panel des ménages que conduit l'ONDH toutes les deux années, depuis 2012.

Au regard de ces éléments, l'ONDH se tient à la disposition de votre Commission pour tout appui qu'il pourrait lui apporter en relation avec les missions qui sont les siennes. Je saisis également cette occasion pour vous faire parvenir les exemplaires d'études réalisées par l'ONDH à même d'éclairer votre importante réflexion.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire Général
de l'Observatoire National
du Développement Humain


EL Hassan EL Mansouri